



Pierre Guichard et Denis Menjot (dir.)

**Pays d'islam et monde latin
Xe-XIIIe siècle. Textes et documents**

Presses universitaires de Lyon

27. Les Almoravides et les mozarabes (première moitié XII^e siècle).

DOI : 10.4000/books.pul.21012

Éditeur : Presses universitaires de Lyon

Lieu d'édition : Presses universitaires de Lyon

Année d'édition : 2000

Date de mise en ligne : 5 novembre 2019

Collection : Collection d'histoire et d'archéologie médiévales

ISBN électronique : 9782729710668



<http://books.openedition.org>

Référence électronique

27. *Les Almoravides et les mozarabes (première moitié XII^e siècle)*. In : *Pays d'islam et monde latin : Xe-XIII^e siècle. Textes et documents* [en ligne]. Lyon : Presses universitaires de Lyon, 2000 (généré le 27 mars 2020). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pul/21012>>. ISBN : 9782729710668. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pul.21012>.

Ce document a été généré automatiquement le 27 mars 2020. Il est issu d'une numérisation par reconnaissance optique de caractères.

27. Les Almoravides et les mozarabes (première moitié XII^e siècle).

- 1 *Dans la péninsule ibérique, la place et le rôle des dhimmî-s chrétiens d'al-Andalus sont l'objet de controverses d'autant plus passionnées qu'elles s'intègrent dans les polémiques idéologiques sur le degré et la rapidité de l'arabisation et que ces chrétiens ont laissé très peu de traces dans la documentation, les califes omeyyades et leurs successeurs se souciant fort peu de leur situation.*
- 2 *La conquête arabo-berbère de la péninsule dans les premières années du VIII^e siècle les plaça sous la domination des musulmans, à l'époque, évidemment, très largement minoritaires. Les chrétiens qui restèrent en al-Andalus continuèrent d'abord à vivre comme avant l'invasion sous l'autorité de leurs évêques et de l'archevêque de Tolède avec le statut de dhimmî, de protégés, qui leur accordait comme aux juifs le droit de conserver leur religion et leurs coutumes en échange d'un tribut - la djizya - payé aux vainqueurs et à condition de ne pas faire de prosélytisme et de ne pas bâtir de nouveaux édifices de culte.*
- 3 *Jusqu'au milieu du IX^e siècle, la coexistence entre les chrétiens et les musulmans semble apparemment pacifique. Elle cessa quand un groupe de mozarabes fut martyrisé à Cordoue après avoir sciemment provoqué les autorités. Cet épisode est diversement interprété. Certains y voient une crise d'identité et une réaction à une assimilation et à l'adoption de la culture arabo-musulmane, notamment par la jeunesse, ce que dénonce vigoureusement Alvare de Cordoue, contemporain des faits. D'autres l'attribuent à l'exaspération provoquée chez les chrétiens par une oppression fiscale accrue et par leur rejet des postes de responsabilité qu'ils occupaient jusqu'alors.*
- 4 *Cet épisode démontre en tout cas que l'arabisation ne se fit pas sans heurts et sans problèmes de conscience. Il amena l'émir omeyyade, Muhammad I^{er}, à instaurer une politique répressive et discriminatoire qui se marque par des exécutions, la destruction de monastères et l'octroi des fonctions publiques aux musulmans. Cette politique provoqua une brusque accélération de l'émigration des chrétiens vers les Etats chrétiens du nord dans lesquels de vastes territoires étaient à repeupler. Cette émigration se poursuivit dans la seconde moitié du IX^e et au début du suivant à cause de la guerre civile qui ensanglantait al-Andalus. Les chrétiens qui restèrent*

s'arabisèrent, adoptant la langue, le vêtement, les noms et les modes du groupe dominant. Ils devinrent alors vraiment des mozarabes (*musta'rab* = chrétien arabisé).

- 5 Selon R.W. Bulliet la communauté mozarabe serait devenue minoritaire après le milieu du X^e siècle, où aurait débuté une période « d'explosion des conversions ». P. Guichard penche pour une islamisation plus rapide tout comme M. de Epalza qui attribue l'arabisation des autochtones moins aux conversions individuelles qu'à la disparition des structures ecclésiastiques. Mais, faute de sources, les estimations chiffrées sont divergentes. R. W. Bulliet et T. Glick estiment que les mozarabes ne représentaient plus que 20 % de la population à la fin du califat, B.F. Reilly porte cette proportion à 30 % alors que M. de Epalza avance que vers 950, ils représentaient moins de 10 % de la population et se concentraient dans les grandes villes.
- 6 Le dossier ici rassemblé donne un aperçu de l'évolution de la condition des mozarabes sous les Almoravides.

L'Église du corbeau

- 7 Quand Alphonse VI reprit Tolède en 1085, il y trouva de nombreux mozarabes dont les différences religieuses, culturelles et linguistiques avec les chrétiens venus du Nord rendirent l'assimilation difficile. Les communautés qui subsistaient dans les royaumes de taïfas semblent bien tolérées. Le savant et prince musulman Idrîsî, dans la géographie du monde qu'il composa vers le milieu du XII^e siècle pour Roger II de Sicile (1105-1154), rapporte de son voyage en péninsule ibérique, qu'il quitta probablement vers 1115, que dans une région reculée de l'Algarve une église qui existait préalablement à la conquête était parfaitement entretenue par une riche communauté chrétienne¹.
- 8 Du Tarf al-Gharb (l'extrémité de l'occident, cap saint-Vincent) qui s'avance dans l'océan immense, à l'église du corbeau, sept milles. Cette église depuis l'époque des premiers chrétiens n'a point éprouvé de changements. Elle jouit de richesses dont on lui a fait don et d'offrandes apportées par les chrétiens qui y viennent. Elle est sur un promontoire qui s'avance dans la mer. Sur le faite de l'édifice se tiennent dix corbeaux ; personne ne les a jamais vus disparaître ni manquer. Les prêtres desservant l'église rapportent au sujet de ces oiseaux des informations merveilleuses qui rendraient suspect qui les répéterait. Du reste il est impossible de passer par là sans prendre part au repas d'hospitalité que donne l'église ; c'est une obligation, un usage permanent jamais abandonné ni interrompu ; les anciens l'ont légué à leurs successeurs et sa pratique est inscrite dans la durée.
- 9 L'église est desservie par des prêtres et des religieux. Des richesses y sont entreposées et sa situation est bonne ; la majeure partie de ces richesses provient de donations pieuses (*hubûs*) localisées dans l'Algarve et dans ses localités. Elles sont employées pour l'entretien de l'église, de ses serviteurs et de tous ceux qui y sont rattachés ou pour l'hospitalité offerte aux hôtes qui se rendent dans cette église, qu'ils soient nombreux ou non.
- 10 IDRÎSÎ, *La première géographie de l'Occident*, Paris, Flammarion, 1999, p. 263.

Rébellion des mozarabes et expédition d'Alphonse I^{er} le Batailleur (1125-1126)

- 11 A l'arrivée des Almoravides, il restait encore un nombre non négligeable de chrétiens en al-Andalus, mais leur situation se détériora avec le renforcement de l'esprit de guerre sainte du côté musulman aussi bien que du côté chrétien et l'attitude plus intransigeante des Berbères, qui cherchèrent à réduire le rôle des mozarabes dans la société andalouse, à restreindre leurs contacts avec les musulmans et finirent par ne plus respecter leur statut de « protégés ». Le texte suivant en témoigne. Il a été reconstitué par Dozy à partir de deux auteurs tardifs de la fin du XIV^e siècle, Ibn al-Khatîb et le rédacteur inconnu du *Hulal al-mawshiyya* qui ont compilé une histoire des Almoravides, aujourd'hui perdue, composée par Ibn al-Sayrafî vers le milieu du XII^e siècle.
- 12 Une fatwâ ayant décidé la destruction des églises d'al-Andalus, les mozarabes grenadins réagirent en invitant Alphonse I^{er} le Batailleur, roi d'Aragon, à venir les secourir en lui présentant comme facile la conquête de Grenade. Le roi se laissa tenter et réalisa l'une des expéditions les plus longues et les plus risquées de toutes celles lancées par les chrétiens et les musulmans au cours des huit siècles de la reconquête. Il partit en novembre 1125 de Saragosse, longea la côte levantine pour gagner Vélez-Málaga et l'Andalousie où il ravagea la région de Cordoue pendant six semaines avant d'attaquer Grenade qu'il ne put conquérir. De nombreux mozarabes rejoignirent son armée, mais le soulèvement escompté n'eut pas lieu et à la fin de 1126, le souverain dut battre en retraite et regagner l'Aragon, harcelé par les troupes almoravides.
- 13 Quand les musulmans se furent établis dans cette noble province et que l'émir Abu l-Khattâr y eut assigné des demeures aux tribus arabes de la Syrie, en leur donnant la troisième partie des produits de la terre des chrétiens soumis au pacte, ces tribus s'y fixèrent au milieu des chrétiens qui cultivaient la terre et habitaient les villages (*qurâ*) sous des chefs de leur religion. Ces chefs étaient des hommes expérimentés, intelligents, agréables et qui savaient ce que chacun de leurs coreligionnaires devait payer comme capitation. Le dernier d'entre eux, qui s'appelait Ibn al-Qallâs, était très renommé et jouissait d'une grande considération auprès des gouverneurs de la province.
- 14 Ces chrétiens avaient une célèbre église à deux portées de flèche de la ville (Grenade) face à la porte d'Elvira. Elle avait été construite par un grand seigneur de leur religion qu'un prince mit à la tête d'une nombreuse armée de Rûmîs. Elle était unique par la beauté de sa construction et de ses ornements ; mais l'émir Yusuf b. Tâshfin, cédant à Tardent désir des *fuqahâ'* qui avaient donné une fatwâ dans ce sens, ordonna de la détruire. Ibn al-Sayrafî dit à ce sujet que les Grenadins allèrent la détruire le lundi, dernier jour de *djumâdâ* II de l'année 492 (23 mai 1099). Elle fut démolie de fond en comble et chacun emporta quelque chose des débris et de ce qui servait au culte. On connaît encore aujourd'hui le lieu où se trouvait ce temple et la muraille qui en subsiste encore montre qu'il a été très solide. Une partie du terrain qu'il occupait autrefois, est à présent le cimetière bien connu de Sahl b. Mâlik.
- 15 Sous le règne des Almoravides, lorsque les armes du roi Ibn Rudmir (Alphonse I^{er}), l'ennemi de Dieu, étaient encore victorieuses - l'Eternel, comme on sait, anéantit plus tard sa puissance dans la bataille de Fraga (1134) - les *dhimmî*-s chrétiens de cette province conçurent l'espoir d'assouvir leur rancune et de s'ériger en maîtres du pays.

S'adressant donc à Ibn Rudmir, ils lui envoyèrent lettres sur lettres et messagers sur messagers pour le prier de s'apprêter et pour l'exciter à venir à Grenade ; puis voyant qu'il hésitait, ils lui firent présenter un registre qui contenait les noms de douze mille de leurs meilleurs guerriers et sur lequel ils n'avaient inscrit aucun vieillard ni aucun adolescent. Ils l'informèrent aussi qu'outre des personnes qu'ils avaient nommées et qu'ils connaissaient parce qu'elles demeuraient dans leur voisinage, il y en avait beaucoup d'autres qu'ils n'avaient pu découvrir parce qu'elles demeuraient à une grande distance, mais qui se montreraient aussitôt que le roi se ferait voir. De cette façon, ils lui inspirèrent le désir de tenter l'entreprise et ils tâchèrent aussi d'exciter sa cupidité en lui décrivant toutes les excellentes choses qu'on trouve à Grenade et qui en font le plus beau pays du monde [...] et ils ajoutèrent que cette province bénie, une fois conquise, serait pour lui un point de départ pour en conquérir d'autres et que, comme on lisait dans ses histoires, celle-ci avait été nommée par les rois la meilleure partie de l'Espagne.

- 16 (*Suit le récit de l'expédition d'Alphonse jusqu'à Grenade...*)
- 17 Sur ces entrefaites, l'on avait découvert le complot formé par les chrétiens alliés de Grenade et l'on s'était aperçu que le roi avait été appelé par eux. Le gouverneur de l'Espagne, Abû 1-Tâhir b. Yûsuf, qui résidait à Grenade, voulut alors les jeter en prison ; mais force lui fut de renoncer à ce dessein. Les chrétiens profitèrent des circonstances pour se glisser, en suivant des routes différentes, dans le camp du roi, tandis que les troupes musulmanes marchaient de toute part vers le gouverneur et que son frère, le commandeur des Croyants, lui envoyait de l'Afrique une grande armée. De cette manière les armées formaient, pour ainsi dire, un cercle autour de Grenade [...].
- 18 Voyant qu'il ne réussirait pas à prendre la ville, il décampa le 26 *dhû l-hidjja* de l'année 519 (23 janvier 1126), après avoir réprimandé ceux qui l'avaient appelé et surtout leur chef Ibn al-Qallas ; mais ces personnes s'excusèrent en disant qu'il était lui-même la cause du mauvais succès de l'expédition, puisque, par ses lenteurs et ses fréquentes haltes, il avait donné aux troupes musulmanes le temps d'arriver et ils ajoutèrent qu'ils lui avaient tout sacrifié, n'ayant pas de pardon à attendre des musulmans [...].
- 19 Continuant sa marche vers l'est, il passa près de Murcie et de Játiva, toujours suivi et souvent attaqué par les troupes musulmanes ; en outre, la peste s'était mise dans son armée. Enfin il revint dans sa patrie, où il se vanta d'avoir mis les musulmans en déroute, d'avoir parcouru leur pays d'un bout à l'autre et d'avoir fait beaucoup de prisonniers et de butin. Cependant il n'avait pris aucune ville murée, qu'elle fut grande ou petite ; il avait seulement détruit dans les campagnes des maisons que leurs habitants avaient abandonnées à son approche, tandis que sa propre armée avait éprouvé des pertes immenses sans avoir combattu ; presque tous ses guerriers avaient péri. En allant et en revenant, il avait passé un an et trois mois sur le territoire musulman.
- 20 Lorsque les musulmans se furent aperçus, par suite de ce qui s'était passé, de la trahison de leurs voisins, les *dhimmîs* chrétiens, ils furent aussi inquiets qu'irrités et pendant qu'ils prenaient toutes sortes de précautions, le cadî Abû 1-Walîd b. Rushd crut faire une œuvre méritoire en se chargeant de se rendre en Afrique. Il alla donc trouver l'émir 'Alî b. Yûsuf b. Tâsfin dans sa capitale de Marrakech pour lui exposer quel était l'état des choses en al-Andalus. Il lui raconta par quelles tribulations les musulmans de ce pays avaient passé par suite du crime des *dhimmîs* qui avaient appelé les Rûm et il

dit que ces chrétiens avaient par là rompu le traité et qu'ils avaient perdu le droit d'être protégés puis il donna une *fatwâ* selon laquelle les coupables, au cas où on voudrait leur appliquer la peine la moins grave, devaient être exilés de leur pays. Son avis fut adopté, et il parut dans ce sens un édit de l'émir. Dans le mois de *ramadân* de cette année (sept-octobre 1126), beaucoup de chrétiens furent donc transportés en Afrique. Les uns repoussés partout, périrent en route ; les autres se dispersèrent de tous côtés. Cependant plusieurs chrétiens restèrent à Grenade et grâce à la protection que leur accordaient certains gouvernants, ils redevinrent riches et opulents ; mais dans l'année 557 (1162), il se livra une bataille dans laquelle ils furent exterminés presque tous. Il n'en reste aujourd'hui qu'une petite troupe, laquelle est accoutumée depuis longtemps au mépris et à l'humiliation. Dieu veuille donner à la fin le triomphe à ses serviteurs !

- 21 Texte arabe reconstitué à partir d'Ibn al-Khatîb et du *Hulal alMawshiyya*, traduction R. Dozy, *Recherches sur l'histoire et la littérature de l'Espagne pendant le Moyen Age*, 3e éd., tome I, Paris-Leyde, 1881, p. 350-361.

Consultation juridique au sujet des biens des églises

- 22 *Alphonse I^{er} acquit une immense gloire personnelle dans cette expédition mais les mozarabes allaient payer cher leur erreur. En violant le pacte (dhimma), ils avaient trahi leur protecteur qui ne se sentait plus tenu de conserver leur statut. A la suite de la fatwâ d'Ibn Rushd, Grand Cadi de Cordoue rendant licite leur exil et la confiscation de leurs biens, et du décret ordonnant leur déportation au Maghreb, ils furent massivement « déplacés » vers les régions de Meknès et de Salé d'où ils pouvaient difficilement comploter avec leurs coreligionnaires. D'autres qui cherchaient à fuir en Espagne chrétienne furent rattrapés, tués ou ramenés. Quelques-uns choisirent de se convertir. Des fatwâs comme celle promulguée par le juriste malikite et cadi de Grenade, 'Yâd al b. Mûsâ al-Yahsubî², autorisent la transformation de leurs églises en mosquées et l'intégration de leurs biens au trésor public.*
- 23 On interrogea le cadi Abû 1-Fadl 'Iyâd au sujet de habous que des chrétiens, liés aux musulmans par un pacte (*mu'âhadûn*), avaient constitués au profit d'une de leurs églises. Les prêtres les administraient et en consacraient les revenus aux besoins de leur église, prenant pour eux les excédents. Cette situation dura, selon la volonté de Dieu, jusqu'au moment où, l'émir les ayant chassés de chez eux, les musulmans transformèrent la dite église en une mosquée où l'on faisait les cinq prières et la prédication du vendredi. Les habous demeurèrent en l'état et servirent à l'entretien de la mosquée, le surplus revenant aux imams. Cette situation se maintint pendant plus de dix-huit ans sans que rien ne vienne s'y opposer, jusqu'à ce qu'un agent du trésor prétende les intégrer au *bayt al-mâl* (trésor public) sans produire de *zahir* (décret) promulgué par l'émir à cette fin. Peut-il - que Dieu se montre généreux envers toi - les intégrer de cette façon là ? Est-ce licite ou illicite ? Fais-nous connaître ton jugement sur ce cas, afin que celui qui aura à traiter de cette question, y apporte une réponse claire, péremptoire et appropriée, si Dieu le veut.
- 24 Il répondit : Les habous des tributaires (*ahl al-dhimma*) n'ont pas à être respectés. Si leur fondateur est en vie et qu'il veuille les annuler, il n'y a pas à s'y opposer. Si ces habous sont anciens et aux mains des tributaires, on n'y portera pas atteinte. Qu'à la suite de l'expulsion des tributaires du site de leur église, celui qui administrait pour les musulmans l'ait transformée en mosquée est un acte fort judicieux puisque les

musulmans installés à la place des tributaires avaient besoin d'une mosquée pour faire leur prière et que l'imam devait leur en construire une. Le mieux étant de se servir à cette fin de l'église et de la convertir en mosquée. Après l'expulsion de ces gens, cette église et ses habous reviennent en effet au trésor puisqu'ils en ont été dépossédés et n'y ont plus de droit de regard.

- 25 Toutefois, si le fondateur de l'église ou d'une partie de ses habous est en vie, il peut récupérer son bien, le vendre et rompre son contrat de habous, sans opposition. Quant aux biens dorénavant sans propriétaire, dont les tributaires avaient la jouissance selon leur droit d'anciens habitants, ils reviennent aux musulmans après leur départ, puisqu'ils n'ont plus de propriétaire. On ne peut plus les considérer comme relevant d'un pacte, mais on doit statuer à leur égard conformément à leur propre droit en faisant de l'église une mosquée (on ne peut les considérer comme bénéficiaires d'un pacte (*sulhiyyun*) aux termes duquel on respecterait leurs intentions en continuant d'assurer l'entretien de l'église devenue mosquée). Continuer grâce aux habous à assurer ses nécessités en nattes et en combustibles, à la pourvoir d'un *imam* et d'un domestique, à subvenir aux frais de construction, relève d'un jugement sûr et présente l'avantage de faire enrager les infidèles en transformant leur demeure d'impiété et de tyrannie en un lieu où le nom d'Allah est prononcé et où l'on observe les rites de l'Islam.
- 26 On trouve (du même 'Iyâd) - que Dieu lui soit miséricordieux - une autre réponse à cette question dont voici le texte : J'ai déjà répondu il y a plusieurs années à ton père - que Dieu lui soit miséricordieux - que le statut des chrétiens en al-Andalus est problématique : sont-ils bénéficiaires d'un pacte leur accordant la propriété des biens qu'ils détiennent, et faut-il appliquer le pacte à tous leurs biens, ou bien ont-ils été conquis de vive force (*'anwatan*) ainsi que leur terres, alors on applique le pacte des gens conquis de vive force.
- 27 Les juristes bien informés de tous les aspects de l'histoire disent qu'al-Andalus a été conquis en partie par la force et en partie par traité et que la plupart des biens de ces tributaires jouissant d'un pacte ont été conquis de vive force. Quant à moi, je dis que ces chrétiens, dans la mesure où leur statut et celui des biens qui se trouvent en leur possession n'est pas clair, doivent être reconnus comme ayant le droit de les posséder du fait qu'ils les détiennent sans rencontrer d'opposition. Mais les églises et les habous appartiennent à une autre catégorie : il n'est pas illicite de les en chasser et de leur interdire de les utiliser et d'en tirer bénéfice comme ils le faisaient précédemment. Leurs constitutions de habous ne sont en effet pas contraignantes car elles n'ont pas été constituées pour Allah et n'ont pas été établies pour lui, mais pour les idoles. Ces biens peuvent être récupérés par ceux qui les ont constitués s'ils les réclament ; tous les biens abandonnés par des propriétaires connus, reviennent au Trésor public des Musulmans, sous le contrôle de l'*imam*. On agira de même pour les biens haboussés sans propriétaire. Si leurs biens et leurs villages leur ont été achetés par les Musulmans qui les habitent ainsi que ceux d'entre eux qui se sont convertis, on doit y faire les prières et l'*imam* y fonder une mosquée, ou une grande mosquée s'ils en ont la nécessité.
- 28 Fatwâ d'Abû 1-Fadl 'Iyâd b. Mûsâ b. Mûsâ al-Yahsubî (476-544 H/ 1083-1144). Traduction V. Lagardère, « Société et économie dans l'Espagne musulmane », *Mélanges de la Casa de Velázquez*, 26, 1990, p. 204-205, p. 205-206.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

Henri BRESCH, « Arab Christians in the Western Mediterranean (XIth-XIIIth centuries), *Library of Mediterranean History*, V. Mallia-Milanes (dir.), 1, Malte, 1994, p. 3-45. — Thomas BURMAN, *Religious Polemic and the Intellectual History of the Mozarabs*, Leyde, Brill, 1994. — Mikel de EPALZA, « Les Mozarabes, état de la question », dans « Minorités religieuses dans l'Espagne médiévale », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée* 63-64, 1992, p. 39-50. — M. GERVERS, R. BIKHAZI (dir.), *Conversion and Continuity: Indigenous Christian Communities in Islamic Lands, Eight to Eighteenth Centuries*, Toronto, 1990. - Pierre GUICHARD, « Les Mozarabes de Valence et d'al-Andalus entre l'histoire et le mythe », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, 40, 1985, p. 17-27. — Vincent LAGARDERE, « Communautés mozarabes et pouvoir almoravide en 519H/1125 en Andalus », *Studia Islamica* 67, 1988, p. 99-119. - Jean-Pierre MOLENAT, « Sur le rôle des Almohades dans la fin du christianisme local au Maghreb et en al-Andalus » *Al-Qantara* 18/2, 1997, p. 389-413. — Christophe PICARD, « Les mozarabes dans l'Occident ibérique (VIII^e-XII^e siècle) », *Revue des Etudes Islamiques*, t. LI, 1983, p. 77-88.

NOTES

1. Sur l'ouvrage et son auteur, voir l'introduction de Henri Bresch et Annliese Nef à Idrîsî, *La première géographie de l'Occident*, Paris, Flammarion, 1999, p. 13-53.
2. Sur ce *cadi* voir *Encyclopédie de l'Islam*, 'Iyâd b. Mûsa.